

Département de l'Ain  
Arrondissement de BOURG EN BRESSE  
Canton de St TRIVIER DE COURTES  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL COURTES / VERNOUX  
01560 COURTES

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 11 MARS 2017**

*L'an deux mil dix-sept, le onze mars, le Syndicat Intercommunal de Courtes / Vernoux, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe RAVASSARD.*

Etaient présents : M. RAVASSARD Philippe, M. Thierry PALLEGOIX, M. CHAGNARD Paul, M. LALE-DEMOZ Marcel, M. FAVRE Patrick, Mme CLERMIDY Christiane, M. GRANGE Mickaël,

Etaient excusés : M. MARTIN Laurent, Mme CAVIN Odile, Mme MORNET Christine, M. DEBOST Frédéric, M. COULON Fabrice.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 7

M. PALLEGOIX a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : TARIF DES CONCESSIONS DANS CIMETIERE INTERCOMMUNAL**

M. le Président transmet à chaque membre un tableau qui récapitule les différents tarifs pratiqués dans les communes environnantes pour le cimetière et le columbarium. Après discussion, les élus décident de faire enlever les pierres tombales abandonnées par une entreprise de pompes funèbres. Ces travaux vont générer des frais pour la collectivité, par conséquent, il semble judicieux de revoir les tarifs à la hausse.

Après en avoir délibéré, les membres du comité,

- **FIXENT** les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> JUILLET 2017 comme suit :

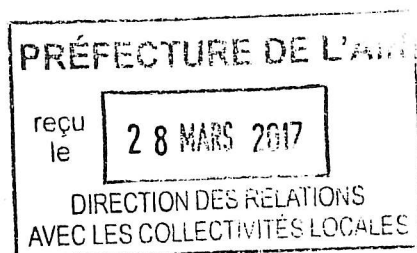
**CIMETIERE** : 15 ans : 250 € la tombe de 2 m<sup>2</sup> (soit 125 € le m<sup>2</sup>),  
30 ans : 300 € la tombe de 2 m<sup>2</sup> (soit 150 € le m<sup>2</sup>),  
50 ans : 500 € la tombe de 2 m<sup>2</sup> (soit 250 € le m<sup>2</sup>),  
Renouvellement 15 ans : 100 €

**COLUMBARIUM** : 15 ans : 300 € pour 1 case (pouvant contenir 2 urnes),  
30 ans : 600 € pour 1 case (pouvant contenir 2 urnes),  
Renouvellement 15 ans : 300 €

\* épandage des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit.

Pour extrait conforme aux délibérations.

Le Président,  
P. RAVASSARD



28/03/2017

31/03/2017